

# Protocole sanitaire - Bagneux

## Novembre 2020 – Information aux familles



### Parents

- Vérifier la température de son enfant avant le départ pour l'école.
- Ne pas mettre son enfant à l'école s'il a une **température supérieure à 38°** ou **en cas de symptômes**.
- Ne pas mettre son enfant à l'école si un membre du foyer est :
  - COVID +
  - contact à risques
- Dans tous les cas, prévenir la direction de l'école.



### Distanciation physique

**Maternelle** : Entre les élèves de groupes différents.

**Élémentaire (du CP au CM2)** : distanciation d'1 mètre lorsqu'elle est possible à l'intérieur. Organisation pour rechercher la plus grande distance possible entre élèves.



### Gestes barrières

**Lavage des mains** à minima :

1. A l'arrivée à l'école
2. Au moment des récréations, des repas et du passage aux toilettes
3. Le soir en arrivant chez soi

**Autres gestes** : mouchoirs à usage unique, tousser dans son coude...



### Masques

**Élèves de maternelle** : port du masque proscrit.

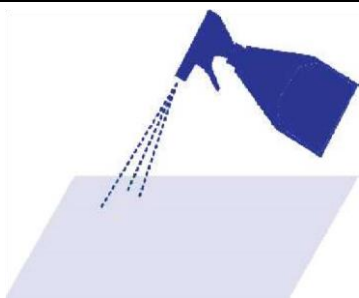
**Élèves d'élémentaire** : port du masque obligatoire.

Les parents fournissent 2 masques par jour et une pochette pour séparer le propre du sale.



### Limitation du brassage dans l'école

- Limitation des croisements entre élèves de groupes différents dans toute la mesure du possible.
- Récréations : par groupes de niveaux et/ou en horaires décalés
- Pause méridienne : repas pris par groupes de niveaux
- Études : par groupes de niveaux



## Nettoyage et désinfection

- Sols, bureaux, matériel collectif : au moins une fois par jour
- Surfaces fréquemment touchées (poignées, rampes) : plusieurs fois par jour
- Tables de cantine : après chaque service
- Structures extérieures de jeu : non accessibles
- Ventilation des locaux (15 min toutes les 2 h)
  - Avant l'arrivée des élèves
  - Pendant les récréations
  - Pendant le déjeuner et le nettoyage des locaux

Notice à retrouver sur le blog de la circonscription : <http://blog.ac-versailles.fr/ienbagneux/>  
<https://www.education.gouv.fr/protocole-sanitaire-des-ecoles-et-etablissements-scolaires-annee-scolaire-2020-2021-305630>